



(Autres partenaires à identifier et ajouter)

-----

# AGRICULTURE, PASTORALISME ET AIRES PROTEGEES : TENSIONS ET SOLUTIONS POUR L'AVENIR DES TERRITOIRES RURAUX EN AFRIQUE CENTRALE ET AU SAHEL

CONFERENCE INTERNATIONALE

N'DJAMENA, 2-3 OCTOBRE 2024



## AGRICULTURE, PASTORALISME ET AIRES PROTEGEES

TENSIONS ET SOLUTIONS POUR L'AVENIR  
DES TERRITOIRES RURAUX EN AFRIQUE  
CENTRALE ET AU SAHEL

APPEL A CONTRIBUTIONS

[agropasto.conservation.2024@gmail.com](mailto:agropasto.conservation.2024@gmail.com)

## **Agriculture, pastoralisme et aires protégées : Etat des lieux des tensions**

### **1. Contexte et justification de la conférence**

Partout dans le monde, la prise de conscience environnementale a conduit à un renforcement des dispositifs relatifs à la protection de la nature. La convention CITES qui limite le commerce international des espèces protégées, les COPs annuelles des Conventions des Nations-Unies sur le « changements climatiques », la « biodiversité » ou sur la « désertification », ou les réglementations régionales, nationales ou locales inhérentes à la gestion et à la mise sur pied d'aires protégées, ont permis d'énormes progrès en matière de protection de l'environnement. Ensuite la quinzième réunion de la Conférence des Nations Unies sur la biodiversité (COP 15) tenue à Montréal, au Canada, le 19 décembre 2022 a adopté un accord historique destiné à guider l'action mondiale pour la nature jusqu'à 2030 et au-delà (UN, 2022). Cet accord connu sous le nom de « cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal » comporte plusieurs cibles mondiales à atteindre en vue de la protection et de l'utilisation durable de la biodiversité.

Du 23 au 25 janvier 2019, s'est tenue la conférence internationale des Ministres en charge de la défense, de la sécurité et des aires protégées sur la lutte contre le braconnage et autres activités criminelles transfrontalières qui a adopté la « Déclaration de N'Djamena » sur la nécessité d'orienter les dynamiques régionales de transhumance par une meilleure prise en compte des enjeux de sécurité, de gestion de la faune et de dégradation croissante des écosystèmes suite aux changements climatiques. (COMIFAC, 2019). Cette série de dialogue politique s'est récemment enrichie avec le Sommet « Climate Chance Afrique 2023 », à l'issue duquel un ensemble de propositions pour améliorer les relations entre conservation et agropastoralisme dans la zone couverte aussi par la présente conférence.

Le constat actuel est que dans de nombreux écosystèmes protégés, l'élevage pastoral, qui jouait traditionnellement un rôle dans la gestion des ressources naturelles, tend à être remis en cause. Qu'il s'agisse des tensions relatives à la croissance des prédateurs dans les contextes européens, nord-américain et asiatiques ou des difficultés de cohabitation entre le bétail et la faune sauvage en périphérie des parcs nationaux africains, surgissent des tensions entre les éleveurs et les gestionnaires des aires protégées.

Pourtant, la plupart des communautés agropastorales se revendiquent comme des acteurs à part entière de la gestion des écosystèmes pastoraux. Ces dernières soutiennent que les systèmes agropastoraux contribuent à l'approvisionnement des services écosystémiques de par leur gestion des parcours et des sols qu'ils assurent sur le long terme (production de fumure pour la fertilité du sol, recyclage des résidus de récoltes), contribution à la biodiversité de ces espaces, savoir-faire liés aux plantes locales, production et valorisation de produits forestiers non ligneux, etc.

En Afrique centrale et au Sahel, en particulier, les zones d'interface entre les activités agropastorales et les aires protégées sont de plus en plus nombreuses, dans un contexte de multiplication des dispositifs de financement des programmes de conservation, et de développement du tourisme. Les conférences de Kunming-Montréal de 2022, la Déclaration de Ndjamena de 2019 ou le Sommet du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) de Yaoundé en 2023 ont permis de mettre sur la table frontalement et explicitement la question des relations entre conservation & agropastoralisme. En Tanzanie, les aires protégées représentent 11,6% de la surface totale du pays. Au Tchad, les aires protégées couvrent 10% de la surface totale du pays. Et pour l'Afrique centrale, elles équivalent à environ 15% de la surface (Doumenge et al., 2021)

Par ailleurs, les transformations écologiques et agropastorales des 50 dernières années ont conduit à une extension des zones agropastorales vers le Sud, alors qu'elles étaient dans les années 1970 plus concentrées à la partie sahélienne des pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale (Boutrais, 2009). Cette descente vers le sud des troupeaux, due à des facteurs autant écologiques que politiques, a coïncidé à la fois à l'étirement des transhumances vers les régions plus humides, mais aussi au développement de l'élevage au sein des systèmes agricoles soudano-guinéens. Dans ce contexte, nombre d'aires protégées qui avaient été conçues au départ dans des régions exemptes d'activités agropastorales, se sont trouvées insérées dans des territoires nouvellement exploités par l'agriculture et l'élevage (Boutrais, 2009).

Les interfaces entre agropastoralisme et zones de conservation sont de natures très diverses, en raison de la multiplicité des modes de gestion des aires protégées de différents statuts (parcs nationaux,

réserves de faunes, réserves forestières, forêts classées, etc.) qui varient aussi selon les pays. A cette diversité de modes de gestion s'ajoute, dans bien des cas, une diversité de statuts fonciers des espaces agropastoraux environnant (foncier privé, foncier coutumier, communs pastoraux, etc.) qui créent un effet de mosaïque, et compliquent la gestion de ces interfaces (Bart, 2018).

Ces tensions sont exacerbées par la croissance démographique des hommes et du bétail, et par l'extension du front agricole qui réduisent d'autant l'espace de parcours des animaux ainsi que les pistes de transhumances. Dans certaines régions, les corridors naturels qui lient les espaces protégés, et qui permettent la circulation de la faune, sont menacés par le développement des cultures et des pâturages pour le bétail, conduisant ainsi progressivement à l'enfermement écologique des parcs. D'un autre côté, ces tensions conduisent les éleveurs mobiles à changer de trajectoires de mobilité, ce qui suppose de renouveler leurs alliances traditionnelles avec les populations sédentaires et avec les gestionnaires de points d'eau, alliances sur lesquelles reposent les circuits de transhumance. Il en résulte des tensions nouvelles au sein de territoires qu'il convient de prévenir et juguler par des dispositifs de concertation locaux.

## **2. Agropastoralisme et aires protégées : solutions pour des territoires durables**

De nombreuses expériences montrent que des solutions existent afin de sécuriser les zones d'interface.

Il s'agit en premier lieu de réfléchir aux modes de gouvernance des aires protégées elles-mêmes, qui peuvent être de différentes natures. On différencie notamment les gouvernances publiques, partagées (entre des entités publiques et privées), privées ou communautaires. Or, en Afrique centrale, « 85 % des aires protégées bénéficient actuellement d'un système de gouvernance publique. La gouvernance partagée représente environ 14 % des types de gestion, et le 1 % restant regroupe des rares cas de gouvernance entièrement privée ou communautaire. Dans le cadre d'une gouvernance partagée, elle s'organise le plus souvent avec des organismes privés à but non lucratif, comme des ONG ou des fondations, via des partenariats public-privé et, plus rarement, avec des communautés » (Doumenge et al., 2021). Au cours de la décennie 90, les pays de l'Afrique centrale et de l'ouest ont progressivement transféré la gestion de leurs aires protégées (AP) à des organismes privés sous l'effet de plusieurs dynamiques parfois antinomiques. En effet cette période qui a vu la montée des préoccupations environnementales (sommet de Rio) a été marquée aussi par l'ajustement structurel qui a poussé beaucoup d'Etat à diminuer les ressources financières consacrées aux AP. D'autre part, l'ouverture de ces pays à la démocratie avec des revendications citoyennes exigeait moins d'Etat – et de coercition – dans la gestion des AP. Dans ce cadre et avec le recul, des travaux doivent être menés pour mieux comprendre les intérêts réciproques de ces différents modes de gouvernance.

Par ailleurs, il s'agit d'analyser ces modes de gestion en tenant compte non pas seulement des aires protégées seulement, mais aussi des territoires plus larges dans lesquels ces aires protégées sont insérées. Des travaux récents montrent les difficultés rencontrées par les agropasteurs pour exploiter les parcours, surtout lorsque l'interdiction de passage dans les espaces périphériques des aires protégées se double d'un développement des cultures à l'extérieur de ces aires protégées. La gouvernance du secteur pastoral doit être considérée dans la réflexion autour de la conservation en ce sens que le pastoralisme a bénéficié d'appuis importants en vue du financement des ouvrages d'hydraulique pastorale (puits, barrages, forages, mares) qui impriment une marque sur les territoires en termes de revendications nouvelles pas toujours en adéquation avec le système local de régulation et les maîtrises foncières préexistantes (Krätli et al., 2013). Il est évident que la concertation locale entre usagers des ressources permet alors de construire des solutions durables et acceptées par tous. Une question montante reste aussi à être considérée dans la réflexion : celle de la santé unique. Il y a en effet une interaction entre les activités anthropiques autour des AP impactant aussi bien les santés humaine, animale que des écosystèmes.

Par ailleurs, on reconnaît de plus en plus le rôle des zones agropastorales dites « banales » dans la fourniture de services écosystémiques. Ces zones peuvent en effet servir de couloirs de biodiversité qui permettent la circulation de faune entre aires protégées. Mais surtout, la gestion pastorale des écosystèmes contribue, à certaines conditions, à la production de services écosystémiques, notamment dans la séquestration du carbone, la conservation de la biodiversité végétale, ou la fertilité des sols. Ces éclairages nouveaux permettent de souligner l'intérêt d'accompagner des « plans de développement territoriaux (ou locaux) » cherchant à concilier la coexistence de plusieurs activités complémentaires, et

à susciter la négociation d'accords locaux entre usagers des ressources. Récemment, l'insécurité (rebellions, groupes extrémistes, coupeurs de route) dans beaucoup de zones transfrontalières a fortement perturbé les déplacements saisonniers des troupeaux et obligé les éleveurs à procéder à une modification complexe des routes de transhumance pour parfois empiéter sur les AP. Dans certains pays comme la RCA, ce sont ces groupes armés qui ont la main mise sur ces espaces (cf. Pabamé et Ankogui-Mpoko chapitre à paraître dans l'ouvrage sur l'élevage au Tchad). Cependant il y a des expériences positives qui donnent de l'espoir quant à une gestion concertée et durable des AP comme le cas de l'implication des populations dans la protection des girafes au Niger et l'utilisation des réseaux d'éleveurs Lanceurs d'alertes en amont pour la gestion des flux de transhumance autour des AP au sud-est de la RCA. C'est l'ensemble de ces avancées et des enjeux inhérents à la triptyque agriculture-élevage-aîres protégées qui seront débattus lors de la conférence de N'Djaména.

### **3. Objectifs de la Conférence**

La Conférence a pour objectif de :

- i. Présenter l'état des connaissances sur les causes et les conséquences des tensions entre activités agropastorales et aires protégées au sein des écosystèmes sahéliens et soudano-guinéens ;
- ii. Passer en revue les modes de gouvernance et les innovations techniques permettant de mieux gérer les zones d'interface entre espaces agropastoraux et espaces protégés, afin de promouvoir le développement durable de territoires agropastoraux ;
- iii. Encourager la mise sur pied d'instances de concertation entre acteurs de la gouvernance des territoires pour qu'ils construisent ensemble des scénarios d'avenir intégrant les revendications des ménages agropastoraux et les enjeux de conservation de l'environnement.

### **4. Lieu et date :**

La Conférence se tiendra à N'Djaména (Hôtel à préciser) les 2 et 3 octobre 2024.

### **5. Programme de la conférence**

La conférence se déroulera sur 2 jours. Elle comportera des présentations en plénière ainsi que des ateliers de présentation d'expériences ou de travaux. Une attention particulière sera portée aux débats entre usagers des ressources afin de faire émerger des consensus entre points de vue.

Les thèmes à privilégier pour les contributions sont :

- Evolutions des activités agropastorales et des démarches de conservation en Afrique centrale et au Sahel ;
- Solutions techniques pour la production agropastorale et la conservation de la biodiversité ;
- Enjeux de gouvernance des territoires ;
- Co-construction de l'avenir des territoires agropastoraux au Sahel et en Afrique centrale : la place de la prospective territoriale.

### **6. Programme**

Jour 1 matin : plénière : ouverture et présentations de cadrage

Jour 1 après-midi : Plénière thématique + ateliers thématiques

Jour 2 matin : ateliers thématiques et compte-rendu d'expériences

Jour 3 matin : restitution en plénière + Table ronde

## 7. Calendrier prévisionnel

- ✓ 1<sup>er</sup> avril 2024 : Lancement de l'appel à Contributions
- ✓ 1<sup>er</sup> juin 2024 : Date limite pour la réception des contributions.

Les participants désirant proposer des communications en plénière doivent faire parvenir des « textes complets ».

Pour les communications en ateliers, il est attendu des « résumés longs »

Les contributions doivent être envoyées à l'adresse : [agropasto.conservation.2024@gmail.com](mailto:agropasto.conservation.2024@gmail.com) avec copie à [koffi.alinon@cirad.fr](mailto:koffi.alinon@cirad.fr)

- ✓ 15 juin 2024 : Retour du comité scientifique aux auteurs et lancement des invitations
- ✓ 1<sup>er</sup> septembre 2024 : Date limite pour l'envoi des textes révisés
- ✓ 2-3 octobre 2024 : Conférence

## 8. Comité scientifique

Le comité scientifique est chargé de diffuser l'appel à contributions, de sélectionner les communications qui seront présentées à la Conférence, et de finaliser le programme des sessions.

Ali Brahim Bechir <[ctn-prepas@ca17int.eu](mailto:ctn-prepas@ca17int.eu) ; [abrabechir@yahoo.fr](mailto:abrabechir@yahoo.fr)

Bernard Bonnet [b.bonnet@iram-fr.org](mailto:b.bonnet@iram-fr.org))

Christine Raimond [christine.raimond@cnrs.fr](mailto:christine.raimond@cnrs.fr))

Cyril Pélissier [cyrilp@africanparks.org](mailto:cyrilp@africanparks.org)

Duteurtre Guillaume ([duteurtre@cirad.fr](mailto:duteurtre@cirad.fr)),

Guy Florent Ankogui-Poko : [ankogui@yahoo.fr](mailto:ankogui@yahoo.fr)

Koffi Alinon ([alinon@cirad.fr](mailto:alinon@cirad.fr))

Koussou Mian Oudanang [koussou59@yahoo.fr](mailto:koussou59@yahoo.fr)

Kossi Bessan [kossibessan@gmail.com](mailto:kossibessan@gmail.com))

Nadif Mohamed Ahmed : [nadif1959@gmail.com](mailto:nadif1959@gmail.com)

Ouay Bondoro [bondoroouya@yahoo.fr](mailto:bondoroouya@yahoo.fr)

Reounodji Frédéric [reounodjifrederic@yahoo.fr](mailto:reounodjifrederic@yahoo.fr))

Romain Calaque [romain.calaque@agreco.be](mailto:romain.calaque@agreco.be))

Ronan Mugele [ronan.mugele@gmail.com](mailto:ronan.mugele@gmail.com)

Pabame Sougnabe [sougnabe@gmail.com](mailto:sougnabe@gmail.com) ;

Pascal Bonnet [pascal.bonnet@cirad.fr](mailto:pascal.bonnet@cirad.fr)

## 9. Comité d'organisation

Le comité d'organisation est chargé d'organiser la conférence du point de vue institutionnel, du point de la logistique, et du point de vue du financement

Koussou Mian Oudanang [koussou59@yahoo.fr](mailto:koussou59@yahoo.fr))

Kossi Bessan' [kossibessan@gmail.com](mailto:kossibessan@gmail.com))

Koffi Alinon ([alinon@cirad.fr](mailto:alinon@cirad.fr))

Haiwang Djaklessam [haiwangdjaklessam@gmail.com](mailto:haiwangdjaklessam@gmail.com)

Mahamat Amine Mahamat Ahmat [mahamahamat@yahoo.fr](mailto:mahamahamat@yahoo.fr)

Guillaume Duteurtre ([duteurtre@cirad.fr](mailto:duteurtre@cirad.fr)),

Ousman Ahmat Hadji [ousmanahmathadji@gmail.com](mailto:ousmanahmathadji@gmail.com)

Ali Brahim Bechir [abrabechir@yahoo.fr](mailto:abrabechir@yahoo.fr)

Pabame Sougnabe [sougnabe@gmail.com](mailto:sougnabe@gmail.com)

Ronan Mugele [ronan.mugele@gmail.com](mailto:ronan.mugele@gmail.com)

Moukhtar Ben Yahya [benyahya4@yahoo.fr](mailto:benyahya4@yahoo.fr)

ABAKAR Mahamat Fayiz : [fayizalhilou@gmail.com](mailto:fayizalhilou@gmail.com)

DIBOTO Joseph (JIAT communication) : [jdsadvertising@gmail.com](mailto:jdsadvertising@gmail.com) / [josephdiboto@gmail.com](mailto:josephdiboto@gmail.com)

DU CASTEL Christophe [ducastel@afd.fr](mailto:ducastel@afd.fr)

Eva DESTHIEUX (MEAE France) [eva.desthieux@diplomatie.gouv.fr](mailto:eva.desthieux@diplomatie.gouv.fr)

## 10. Références bibliographiques (à compléter)

BART François, 2018 : « Quelles interactions entre espaces ruraux et aires protégées en Afrique orientale ? Le cas de la Tanzanie », Belgeo [En ligne], 2 | 2018, <https://doi.org/10.4000/belgeo.21109>

BOUTRAIS, Jean 2009 : « Pastoralisme et aires protégées d'Afrique de l'Ouest en regard de l'Afrique de l'Est » In : Aires protégées, espaces durables ? Marseille : IRD Éditions, ISBN : 978-2-7099-1808-4. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.irdeditions.5687>

COMIFAC, 2019, Déclaration de N'Djamena sur la nécessité d'orienter les dynamiques régionales de transhumance par une meilleure prise en compte des enjeux de sécurité, de gestion de la faune et de dégradation croissante des écosystèmes suite aux changements climatiques.

Doumenge C., Palla F., Itsoua Madzous G-L. (Eds.), 2021. Aires protégées d'Afrique centrale – État 2020. OFAC-COMIFAC, Yaoundé, Cameroun & UICN, Gland, Suisse : 400 p.  
United Nations, Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, CBD/COP/DEC/15/4 19 décembre 2022,

Krätli S., Hesse C., Jalloh B., Monimart M., Swift J., Institut International pour l'Environnement et le Développement (IIED), Angleterre. Secteur de l'hydraulique pastorale au Tchad. Evaluation et capitalisation de 20 ans d'interventions de l'AFD, Ex. post, n° 51. 2013, 128 p